

ARRETE MUNICIPAL n°AC 2025.145

Objet :
Réglementation pour
le cross du collège
du 01 octobre 2025

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

- ♦ Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles L.111-1 ; L.131-1 ; L.211-1 ; L.211-2 ; L.511-1
- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu le Code de la Route, et notamment les articles L.411-1 ; R.411-8 ; R.411-25,
- ♦ Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
- ♦ Vu le Code du sport et notamment les articles L.331-2 à 331-17 portant réglementation générale des épreuves et compétitions sportives sur la voie publique.
- ♦ Vu la demande présentée par le collège Jean Monnet de Saint-Jorioz représenté par Mme CHAILLOUX Céline, le mercredi 01 octobre 2025.
- ♦ Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin d'assurer le déroulement convenable de cette manifestation.

ARRÊTE

Article 1 :

Lors du passage des coureurs, la circulation des véhicules sera neutralisée :

- sur la route de sales dans sa partie comprise entre la route du Laudon et la route du stade
- sur la route du stade dans sa partie comprise entre l'intersection avec la voie verte et la route du stade,

le mercredi 01 octobre 2025 de 08h00 à 12h00, afin de permettre le bon déroulement de la manifestation.

Article 2 :

Une priorité de passage sera également accordée aux coureurs lors de leur traversée de la chaussée, route du laudon, entre les tennis et l'entrée du parcours de santé.
La sécurité à cet endroit devra être assurée par des signaleurs de l'organisation

Article 3 :

La pose des barrières mises à disposition sera réalisée par les organisateurs.
Ces derniers devront prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'assurer le bon déroulement de la manifestation.

Article 5 :

Le présent arrêté sera :

TRANSMIS A :

- ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le responsable du Centre de Secours de Saint-Jorioz,
- ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
- ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
- ✓ Les organisaterus : Celine.Chailoux@ac-grenoble.fr
- ✓ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site de la mairie : mairie@saint-jorioz.fr

A SAINT-JORIOZ
Le 16 septembre 2025

Le Maire
Michel BEAL

